



Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable Brazey-en-Plaine

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 05 MARS 2026

Présents : Lionel HOUEE, Jocelyne BEAUNEE, Nathalie BEAUX, Nadine PEPIN, J-Frédéric NICOLAS, Martine FRANCOIS, Jennifer MEILLER, Joris BARBE, Fanny BOUVERET

Invités : Cyril GUILLORE (SAUR), J-Philippe THEVENET (BEREST)

Excusés : Sébastien BERNA, Frédéric FEVRE, Florent VINCENT (SAUR)

Le Président, Lionel HOUEE, sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance. Nadine PEPIN se porte volontaire et à l'unanimité, elle est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le dernier compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 1-2026 : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX RENOUVELLEMENT CANALISATIONS AEP ROUTE D'ESBARRES A BRAZEY-EN-PLAINE

Monsieur THEVENET prend la parole et rappelle la procédure engagée pour le lancement de ces travaux. Il y a eu une première phase de dépôt de candidatures, à l'issue de laquelle 3 candidats ont été retenus. Ces derniers ont ensuite été invités à déposer leurs offres.

L'ouverture des plis des offres avait été fixée au lundi 09 février 2026 et Monsieur THEVENET présente son analyse. Pour rappel, les offres sont étudiées selon deux critères : prix des prestations (60%) et valeur technique de l'offre (40%). Après examen des critères et attribution des notes, il propose le classement suivant : 1^{er} SADE / 2^{ème} GUINOT / 3^{ème} PETAVIT.

Au vu de la sélection et du classement des offres, il est donc proposé d'attribuer le marché à SADE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'attribuer le marché à la société SADE et la délibération 1-2026 est prise :

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les préconisations de la SAUR sur le renouvellement de certains

tronçons de canalisations AEP ;

CONSIDERANT les travaux prévus au budget 2026 ;

CONSIDERANT le résultat de la consultation des entreprises qui a été engagée le 06/11/2025 par voie de procédure adaptée ;

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet BEREST, maître d'œuvre, le Président propose au comité syndical de retenir l'offre de SADE pour un montant total de 232 502.65 € HT qui se répartit comme suit :

- **Montant offre tranche ferme : 142 509.85 € HT**
- **Montant offre tranche optionnelle : 89 992.80 € HT**

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SADE pour un montant de 232 502.65 € HT (dont 142 509.85 € HT pour la tranche ferme et 89 992.80 € HT pour la tranche optionnelle).**
- **CHARGE et AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette affaire.**

(Départ de Monsieur THEVENET à 19h00)

DELIBERATION 2-2026 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU SGC DE NUITS SAINT GEORGES

Les résultats 2025 (dépenses et recettes réalisées) sont présentés à l'assemblée :

Dépenses d'investissement : 223 973.62 €

Recettes d'investissement : 224 208.40.00 €

Excédent d'investissement : 234.78 €

Dépenses de fonctionnement : 133 957.37 €

Recettes d'investissement : 198 447.71 €

Excédent de fonctionnement : 64 490.34 €

Soit à la clôture 2025 (après report de l'année antérieure)

Excédent d'investissement : 119 533.22 €

Excédent de fonctionnement : 283 651.35 €

Le compte de gestion 2025 est voté à l'unanimité et la délibération 2-2026 est prise :

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU SGC DE NUITS SAINT GEORGES

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au comité syndical en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du Président,
Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2025 du sgc de nuits saint georges, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 3-2026 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Les résultats du compte administratif sont exposés à l'assemblée qui constate la concordance avec le compte de gestion.

Après sortie du Président, le compte administratif 2025 est approuvé et la délibération 3-2026 est prise :

Investissement

Dépenses	Prévu :	378 312,67
	Réalisé :	223 973,62
	Reste à réaliser :	143 383,05
Recettes	Prévu :	378 312,67
	Réalisé :	343 506,84
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	221 854,41
	Réalisé :	133 957,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	395 221,13
	Réalisé :	417 608,72
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	119 533,22
Fonctionnement :	283 651,35
Résultat global :	403 184,57

DELIBERATION 4-2026 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant le compte administratif 2025, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 23 849.83 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 259 801.52 €

Résultat reporté en investissement (001) : 119 533.22 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision qui fait l'objet de la délibération 4-2026 :

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de son Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	64 490,34
- un excédent reporté de :	219 161,01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	283 651,35
- un excédent d'investissement de :	119 533,22
- un déficit des restes à réaliser de :	143 383,05
Soit un besoin de financement de :	23 849,83

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	283 651,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 849,83
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	259 801,52
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	119 533,22

DELIBERATION 5-2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président propose les prévisions 2026 suivantes :

Dépenses d'investissement : 250 577.05 € (dont 143 383.05 € de RAR)

Recettes d'investissement : 250 577.05 €

Dépenses de fonctionnement : 199 333.32 €

Recettes de fonctionnement : 450 538.87 €

Le comité syndical approuve et vote le budget primitif 2026 à l'unanimité. La délibération 5-2026 est prise :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 107 194,00

Recettes : 250 577,05

Fonctionnement

Dépenses : 199 333,32

Recettes : 450 538,87

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 250 577,05 (dont 143 383,05 de RAR)

Recettes : 250 577,05 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 199 333,32 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 450 538,87 (dont 0,00 de RAR)

AFFAIRES DIVERSES : SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DES MAILLYS

Le Président informe le comité syndical que la réunion d'installation du syndicat mixte de la Boucle des Maillys (SMBM) s'est déroulée le 5 février dernier avec pour objet la désignation des membres du bureau et la désignation des vice-présidents.

Lors d'une deuxième réunion courant février, la question du financement a de nouveau été abordée. Diverses solutions sont à l'étude pour la souscription d'un emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.